



# Solidarité Ukraine

Lettre d'information n°1 du 10 mars 2022

La Ville de Voreppe et, à ses côtés l'association *Voreppe Solidarités réfugiés*, sont totalement mobilisés face au drame humanitaire sans précédent qui touche l'Ukraine et ses habitants.

Cette lettre d'information a pour but de faire le lien entre les différents acteurs de la solidarité envers l'Ukraine et le peuple Ukrainien. Elle paraîtra autant que de besoin, pour diffuser des informations importantes et utiles à tous.

Merci à tous pour votre implication.

Luc Rémond  
Maire de Voreppe

Michel Pignon  
Président de l'Association  
Voreppe Solidarité Réfugiés

## → Réunion du 8 mars 2022

Plus de 70 personnes présentes dont de nombreux représentants d'association  
Après un point sur la situation en Ukraine les deux axes d'aide au peuple ukrainien sont abordés :

- l'aide humanitaire matérielle et financière
- l'accueil des réfugiés

## 1 / L'aide humanitaire matérielle et financière

### ◆ L'aide humanitaire matérielle :

Suite à l'appel aux dons lancés par la Municipalité, de nombreux colis ont déjà été reçus en Mairie. Les demandes prioritaires préconisées par la Protection Civile, en lien avec l'Association des Maires de France sont :

<b>CRISE HUMANITAIRE UKRAINE</b>	
<b>LISTE DE DONNS</b>	
<b>Logistique</b>	
Lits de camp Sacs de couchage Couvertures de survie	Matériel électrique (projecteurs, lampes, rallonges, générateurs)
<b>Hygiène</b>	
Gels & savons corps Dentifrices Brosses à dents Couches & lait maternisé	Médicaments (non périmés) Rasoirs Mousses à raser Serviettes hygiéniques
<b>Secours</b>	
Gants à usage unique Masques chirurgicaux Matériel de suture Blouses médicales Bandages élastiques Garrots	Lecteurs à glycémie Pansements hémostatiques Pansements Solutions antiseptiques Matériel médical (respirateur, défibrillateur, moniteur...)
☎ 01 41 21 21 21    ✉ <a href="mailto:mission.ukraine@protection-civile.org">mission.ukraine@protection-civile.org</a>	

Ces besoins prioritaires seront envoyés en Ukraine par le biais de la protection civile.

Un premier envoi part mercredi 16 mars.

La mairie déposera les colis lundi 14 mars matin dans les locaux de la protection civile.

La Protection civile demande que les dons soient déposés dans des cartons triés par famille de produits, avec indication du contenu et du poids.

Les objets non prioritaires (essentiellement les vêtements) seront stockés puis envoyés pour d'autres filières soit conservés pour équiper les familles de réfugiés qui seront accueillis sur notre territoire.



Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont succédé pour faire le tri et leu conditionnement pendant 3 jours, mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 mars !

*(Ici l'équipe du mercredi 9 mars après-midi)*

#### ◆ **L'aide humanitaire financière :**

Les personnes qui souhaitent faire un don en faveur de l'Ukraine ont deux possibilités.

**1 / Dons affectés à l'aide sur place en Ukraine :** passer par des organismes nationaux comme la Croix Rouge.

**2 / Dons affectés à l'accueil des réfugiés sur Voreppe :** l'association *Voreppe Solidarité Réfugiés* accepte de prendre en compte ces dons qui seront consacrés aux familles qui seront accueillis sur Voreppe.

**Soit par chèque** à l'ordre de l'association *Voreppe Solidarité Réfugiés* à adresser à Bernard DURU, trésorier de l'association / 371 rue de Chassolière / 38340 Voreppe

**Soit par virement interbancaire (coordonnées bancaires ci-contre) en mentionnant « Aide Ukraine à l'association » et en indiquant vos coordonnées** (le don est éligible à réduction d'impôts de 66 % du montant de la somme versée : pour 100€ versés, votre réduction d'impôts sera de 66€).

DOMICILIATION AGENCE :				01007
VOREPPE 64 GRANDE RUE 38340 VOREPPE				
TITULAIRE DU COMPTE VOREPPE SOLIDARITE REFUGIES				
REFERENCES BANCAIRES DU COMPTE DEBITE				
Banque	Agence	Numéro du compte	Clé	
30003	01007	00037270929	59	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE				
IBAN : FR7630003010070003727092959				
N° TVA intracommunautaire :				

#### ◆ **Accueil des réfugiés**

L'accueil des réfugiés comprend le logement, l'accompagnement, les aides financières

##### **a / Le logement**

Dans un 1<sup>er</sup> temps l'accueil peut se faire soit au domicile de personnes disposant d'espace disponible, soit dans des logements communaux inoccupés.

Dans un second temps dans des logements sociaux lorsque les démarches administratives auront été faites.

La Commune dispose de deux logements au sein de l'école Debelle. Ces logements sont vides et devraient être meublés pour l'accueil de famille comme les logements sociaux lorsqu'ils seront rendus disponibles.

Les personnes souhaitant accueillir une famille doivent s'inscrire sur <https://parrainage.refugies.info/> et informer la mairie de leur démarche, en lien avec l'association.

L'État annonce que des aides financières seront possibles pour les personnes qui accueillent une famille à domicile. À ce jour nous n'en connaissons ni les montants, ni les modalités.

En phase intermédiaire, le CCAS ou des dons récoltés pourront permettre de soutenir financièrement les familles.

Un appel au don de meubles et d'équipements sera alors fait dès les besoins définis.

### **b / L'accompagnement**

Les familles seront accompagnées dans leurs démarches administratives et dans leur intégration. L'équipe de *Voreppe solidarité réfugiés* qui a une certaine expérience dans ce domaine, démarrera l'accompagnement et la démarche s'inscrivant dans la durée, d'autres volontaires seront nécessaires.